

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 02084

Numéro SIREN : 490 990 819

Nom ou dénomination : M TARGET

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2019 sous le numéro de dépôt B2019/025937

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital souscrit non appelé			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement			
Frais de développement			
Concessions brevets droits similaires	20 437	26 586	974
Fonds commercial (1)	151 000	151 000	151 000
Autres immobilisations incorporelles	909 426	841 087	875 239
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions	4 348	1 312	2 504
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles	18 972	16 430	7 688
Immobilisations en cours	348 434	347 337	
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
Participations évaluées en équivalence			
Autres participations	629 790	180 563	131 214
Créances rattachées à des participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	83 240	58 240	23 240
Total de l'actif immobilisé	2 165 647	1 622 555	1 191 860
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières, approvisionnements			
En-cours production (biens)			
En-cours production (services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et Acomptes versés sur commandes	10 921	6 300	3 262
CREANCES			
Clients et comptes rattachés	5 423 744	4 376 754	3 145 435
Autres créances	2 330 693	1 745 361	1 836 746
Capital souscrit appelé, non versé			
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
DISPONIBILITES	433 254	172 597	478 213
Charges constatées d'avance	93 450	71 325	72 618
Total de l'actif circulant	8 292 061	6 372 337	5 536 275
COMPTES DE REGULARISATION			
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement obligations			
Ecart de conversion actif	10 583	10 525	7 948
TOTAL ACTIF	10 468 291	8 005 417	6 736 082
(1) dont droit au bail			
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			23 240
(3) dont créances à plus d'un an			

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	102 500	100 000	100 000
	Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ...	1 000		
	Ecarts de réévaluation			
	RESERVES			
	Réserve légale	400	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau	102 542	258 750	158 135
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	195 888	(156 208)	100 615
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	402 330	202 942	359 15
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques	9 127	9 901	7 948
	Provisions pour charges			
	Total des provisions	9 127	9 901	7 948
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	471 314	880 611	945 961
	Emprunts et dettes financières divers	197 148	244 758	6 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 160	236	1 793
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 738 510	5 437 216	3 946 140
	Dettes fiscales et sociales	1 527 095	1 111 652	1 381 609
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 750		
	Autres dettes	8 563	1 255	3 563
	Produits constatés d'avances	104 362	116 224	83 295
	Total des dettes	10 055 903	7 791 951	6 368 361
	Ecarts de conversion passif	932	623	623
	TOTAL PASSIF	10 468 291	8 005 417	6 736 082
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		195 887,63	(156 208,10)	100 615,38
(1) Dont dettes à moins d'un an		9 916 350	7 519 898	6 154 486
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq.et CCP		218 292	564 402	659 641

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)			
	Production vendue (Services)	24 042 071	18 865 937	19 235 336
	Montant net du chiffre d'affaires	24 042 071	18 865 937	19 235 336
	Production stockée			
	Production immobilisée	348 434	347 337	309 089
	Subventions d'exploitation		450	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	64 800	8 076	15 433
	Autres produits	2 863	66	397
	Total des produits d'exploitation	24 458 168	19 221 866	19 560 255
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	22 267 518	17 505 697	17 884 140
	Impôts, taxes et versements assimilés	90 700	47 913	57 992
	Salaires et traitements	957 543	1 007 501	920 134
	Charges sociales du personnel	384 510	477 498	391 377
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	315 926	199 725	107 935
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	2 011	66 093	
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions			
	Autres charges	70 006	5 982	58 876
	Total des charges d'exploitation	24 088 213	19 310 408	19 420 454
RES ULTAT D'EXPLOITATION		369 955	(88 542)	139 800

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
RES ULTAT D'EXPLOITATION		369 955	(88 542)	139 800
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)			
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 376		5
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	19 274	7 948	7 227
	Différences positives de change	345	552	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		21 994	8 500	7 231
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	64 298	9 901	7 948
	Intérêts et charges assimilées (4)	49 357	35 382	25 516
	Différences négatives de change	558	147	
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			
	Total des charges financières	114 213	45 430	33 458
RESULTAT FINANCIER		(92 218)	(36 930)	(26 227)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		277 737	(125 472)	113 574
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	13 496	19 850	3 548
	Sur opérations en capital	4 000		
	Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels	17 496	19 850	3 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	58 053	50 585	16 506
	Sur opérations en capital	41 292		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
	Total des charges exceptionnelles	99 345	50 585	16 506
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		(81 849)	(30 736)	(12 958)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES				
TOTAL DES PRODUITS		24 497 658	19 250 216	19 571 034
TOTAL DES CHARGES		24 301 770	19 406 424	19 470 419
RESULTAT DE L'EXERCICE		195 888	(156 208)	100 615

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		3 462 543
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		5 707
<i>Intérêts bancaires à payer</i>	<i>5 707</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 341 202
<i>Frs factures non parvenues</i>	<i>3 341 202</i>	
Dettes fiscales et sociales		115 634
<i>Dettes provisio. congés payés</i>	<i>40 629</i>	
<i>Autres charges à payer</i>	<i>7 000</i>	
<i>Personnel cap sur primes</i>	<i>6 602</i>	
<i>Charges sociales congés payés</i>	<i>18 283</i>	
<i>CAP - TAXES EFFORT CONSTRUCTIO</i>	<i>4 640</i>	
<i>Charges à payer charges/rtt</i>	<i>7 985</i>	
<i>Charges à payer primes d'act.</i>	<i>2 971</i>	
<i>Charges sociales intéressement</i>	<i>1 190</i>	
<i>Etat charges à payer</i>	<i>26 334</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			93 450
Foire & Expo		19 250	
Sous traitance		10 082	
Honoraires		18 140	
Loyer - Charges locatives		11 190	
Push SMS		28 956	
Assurances		666	
Abonnements		5 167	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			93 450

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			104 362
Ventes sms en prépaiement		104 362	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			104 362

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Nantissement du Fond de Commerce : bénéficiaire : Banque Courtois - Emprunt	52 857	
	52 857	
Engagements de crédit-bail Crédit Bail : Sogelease	25 437	
	25 437	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	78 294	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale
				Montant
	Du capital social début exercice		400,00	250,0000
	Emises pendant l'exercice		10,00	250,0000
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000
	Du capital social fin d'exercice		410,00	250,0000

100 000,00

2 500,00

102 500,00

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture 31/12/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2018
Capital social	100 000			2 500	102 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				1 000	1 000
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	400				400
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	258 750	(156 208)			102 542
Résultat de l'exercice	(156 208)	156 208		195 888	195 888
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	202 942			199 388	402 330

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 202 942

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 202 942

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 199 388

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		277 737		277 737
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(81 849)		(81 849)
RESULTAT COMPTABLE		195 888		195 888

(1) après retraitements fiscaux.

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE				63 886		63 886
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			39 040		39 040
	Dotation exercice			12 423		12 423
	TOTAL			51 463		51 463
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			39 048		39 048
	Redevances Exercice			13 013		13 013
	TOTAL			52 061		52 061
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			13 014		13 014
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			13 014		13 014
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus			12 423		12 423
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			12 423		12 423
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE				13 013		13 013

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Transfert de charges liées au social	7 852
TOTAL	7 852

--

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		16
	Professions intermédiaires		
	Employés		7
	Ouvriers		
	TOTAL		23

--

M TARGET
SAS au capital de 102 500 euros
Siege Social : immeuble les Aravis 44 rue de l'occitane 31670 LABEGE
SIREN 490 990 819 R.C.S. Toulouse



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE
DU 28 juin 2019



L'an deux mille dix-neuf, le vingt huit juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la société M TARGET SA au capital de 102 500 euros et divisé en 410 actions de 250 € chacune se sont réunis en Assemblée générale Mixte, au siège social, sur convocation de son Président Monsieur Stéphane FAUGERAS.

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

Sont présent :

Monsieur Stéphane FAUGERAS actionnaire et titulaire des actions numérotées de 1 à 200

Monsieur Frédéric MUSSO actionnaire et titulaire des actions numérotées de 201 à 400

Monsieur Raphael RIGACCI actionnaire et titulaire des actions numérotées de 401 à 410

La société ACG AUDIT CONSULTING GROUP SARL 225 avenue de Lardenne 31100 Toulouse représentée par Monsieur Jean CHENEBAU en tant que Commissaire aux Comptes titulaire

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix représentant 100% du capital suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votée

L'Assemblée est ainsi déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

A été élu à la majorité des voix en tant que Président de l'assemblée, M Stéphane FAUGERAS.

A été élus à la majorité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, M Frédéric MUSSO.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SP FN

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractères ordinaires :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé.
- Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions
- Approbation des charges et dépenses non déductibles fiscalement.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Résolutions à caractères extraordinaires :

- Lecture du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations soumises au vote de l'assemblée générale extraordinaire
- Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenariat d'épargne salariale volontaire, d'un montant nominal maximal de 3075 euros, par émission d'actions nouvelles, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de ces bénéficiaires, et ce, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.
- Questions diverses.



Résolutions ordinaires

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, du rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 qui s'élève à 5347 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

fr

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 195 888 euros, selon les modalités suivantes :

- 9 850 euros à la réserve légale dont le montant se trouvera ainsi à 10 250 Euros.
- 64 370 euros à titre de dividende aux actionnaires soit 157 euros par action.
- 121 668 euros au compte « report à nouveau », dont le montant se trouvera ainsi à 224 210 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'établiront à 337 960 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, décide d'approuver ce rapport ainsi que chacune des conventions qui y sont mentionnées

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Résolutions extraordinaires

Première résolution

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, et après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à la loi,

Statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce.

Décide une augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 3075 euros, réservée aux seuls salariés de la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dans les conditions prévues par l'article L3332-18 du Code du Travail.

Décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé en application des dispositions de l'article L3332-18 du Code du Travail ;

Décide que l'augmentation de capital sera réalisée à concurrence du montant des actions effectivement souscrites par les salariés ;

Constate que la décision d'émettre des actions réservées aux salariés emporte de plein droit renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés ;

Délègue au Président tous pouvoirs à l'effet de fixer toutes autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital et notamment :

- fixer la date d'ouverture et la durée de la période de souscription,
- arrêter définitivement le prix d'émission des actions conformément aux modalités de détermination de ce prix sus-indiquées,
- arrêter les conditions de libération des souscriptions, la date de jouissance des actions nouvelles,
- procéder à l'information des salariés sur les conditions de la souscription,
- procéder à toutes autres formalités préalables,
- recueillir les souscriptions et les versements, établir la liste des souscripteurs,
- constater le montant définitif de l'augmentation de capital,
- accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de constater l'augmentation de capital résultant de la participation à l'offre de souscription, modifier en conséquence les statuts et généralement faire le nécessaire ;

Etant précisé que les actions devront avoir été émises dans un délai maximal de douze mois à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 0 voix
- Contre : 410 voix

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir ou faire accomplir toutes formalités légales de dépôt, de publicité ou autres, consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

- Abstention : 0 voix
- Pour : 410 voix
- Contre : 0 voix

Handwritten initials: R JF

Le Président Monsieur Stéphane FAUGERAS

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal line and a small flourish.

Le Scrutateur et secrétaire
Monsieur Frédéric MUSSO

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'M' followed by a long, sweeping horizontal line.

ANNEXE I

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

V. – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI.- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à TOULOUSE
Le 14/06/2019

ACG - AUDIT CONSULTING GROUP

Jean CHÈNEBEAU

Commissaire aux Comptes

II. – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La valeur d'inscription à l'actif des titres de participations et les créances rattachées,
- Les opérations de coupure de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. – Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



AUDIT
CONSULTING
GROUP

Commissariat aux comptes

M TARGET

SAS au capital de 102.500 €
Siège social : 44 rue de l'Occitane
Immeuble «Les Aravis»
31670 LABEGE

RCS TOULOUSE 490 990 819

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Aux Actionnaires,

I. – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 20 juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société M TARGET relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.